



Rapport annuel 2021

Contenu

- 1** Rapport annuel du président
- 2** Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire de la Coopérative USS Assurances 2021
- 6** Dicastère assurances
- 9** Sécurité et prévention
- 10** Rapport sinistres 2021
- 11** Tablette des sinistres sur plusieurs années
- 12** Rétrospective Hans Rudolf Liechi
- 15** Développement des affaires
- 16** Comptes annuels 2021
- 18** Annexe aux comptes annuels
- 19** Proposition sur l'utilisation du bénéfice au bilan
- 20** Rapport de l'organe de révision
- 21** Comité
- 22** Direction administrative
- 24** Organisation USS Assurances

Avant-propos du président



En 2021, le Covid-19 nous a encore tenus en haleine. La pandémie Corona a continué à marquer notre quotidien, notre santé et celle de nos proches, ainsi que l'économie. Ainsi, une fois de plus, notre Assemblée des délégués d'avril 2021 n'a pas pu se tenir dans le cadre habituel. Les résultats des votes ont néanmoins été clairs, puisque nos propositions ont été approuvées à 99%. Nous vous remercions chaleureusement de la confiance témoignée.

Dans la période de crise qui perdure, notre structure coopérative a fait ses preuves. Les activités d'assurance ainsi que l'évolution des marchés boursiers et financiers sont restées positives et solides malgré des conditions parfois turbulentes. Les placements immobiliers continuent de constituer la base d'un bon bilan comptable. Le faible taux de sinistres y a également contribué. Seule la déclaration de nombreux cas juridiques nous préoccupe. Les statistiques montrent bien que les sociétés de tir doivent de plus en plus être représentées par des avocats afin de pouvoir continuer à pratiquer leur cher hobby, le tir sportif, dans de bonnes conditions. Des litiges entre voisins, notamment, seront bientôt à l'ordre du jour. Je ne veux pas vous faire peur ou vous vendre quelque chose, mais il est de notre devoir d'attirer votre attention sur ces dangers coûteux. Une souscription à notre assurance de protection juridique, taillée sur mesure pour le tir, s'impose et n'est vraiment pas un luxe.

Comme nous l'avions annoncé l'année dernière, nous nous sommes efforcés de nous attaquer aux nouveaux objectifs que nous nous étions fixés. Nous nous sommes notamment penchés sur la réorgani-

sation de la direction. Fin 2021, notre compétent Hans-Ruedi Liechti, très apprécié de tous, prendra une retraite bien méritée. Lors de l'assemblée des délégués du 29 avril 2022 à Sursee LU, il présentera pour la dernière fois ses comptes annuels en tant que directeur. Les tâches ont dû être redistribuées et les cahiers des charges, entre autres, adaptés en conséquence. Notre actuel vice-président, Sepp Rusch, a été choisi comme nouveau directeur. En conséquence, Stephan Zahler a été élu nouveau vice-président.

Il me tient maintenant à cœur de remercier ma et mes collègues du comité directeur et de la direction administrative pour leur engagement infatigable. J'adresse un remerciement particulier à notre directeur Hans Rudolf Liechti, qui quitte ses fonctions après 33 ans et prend une retraite bien méritée. «Aucun chemin n'était trop long pour lui, aucun effort trop grand, son savoir sans limites!» Lors de l'AD, à laquelle je vous invite tous aujourd'hui, je reviendrai volontiers sur ses mérites. Je tiens aussi à souligner la bonne et fructueuse collaboration avec le DDPS, le SAT, les officiers fédéraux de tir, la FST et les autres associations. Enfin, au nom des membres du comité et de la direction, je vous remercie, chers coopérateurs, de votre confiance et de votre fidélité. Nous vous souhaitons, à vous et à vos proches, une bonne santé, du bonheur, du succès et une saison de tir sans accident. J'espère, et je suis confiant, que nous pourrons à nouveau nous rencontrer physiquement lors de l'AD 2022.

Rudolf Vonlanthen
Président de l'USS Assurances

Procès-verbal de la 133^{ème} Assemblée des délégués ordinaire 2021 de la Coopérative USS Assurances

Date: Vendredi, 23 avril 2021
Lieu: Hôtel Ambassador, Berne
Heure: 16.00 heures

Participants

Rudolf Vonlanthen, Président USS
Sepp Rusch, Vice-président USS
Stefan Zahler, Peter Schneeberger, Marzio Landis, membres du comité USS
Hans Rudolf Liechti, Directeur administratif/teneur du PV USS
Rolf Schmutz, scrutateur, rempl. Dir administratif USS
Germain Beucler, traducteur USS

Ordre du jour

- 1. Acceptation du procès-verbal de l'Assemblée des délégués virtuelle du 4 juin 2020**
Le procès-verbal se trouve en pages 2 à 5 du rapport annuel.
Proposition: acceptation du procès-verbal
- 2. Acceptation du rapport annuel 2020**
Le rapport annuel 2020 a été envoyé aux Coopérateurs.
Proposition: Acceptation du rapport annuel 2020
- 3. Acceptation des comptes annuels 2020**
La comptabilité annuelle complémentaire selon Swiss GAAP FER peut être consultée auprès du directeur administratif Hans Rudolf Liechti.
Les comptes annuels 2020 sont reproduits aux pages 16 à 20 du rapport annuel.
Proposition: Acceptation des comptes annuels 2020

4. Acceptation de l'excédent de recettes au bilan 2020

Le comité propose de répartir le montant de l'excédent de recettes comme suit:

Bénéfice de l'exercice	CHF 223'301.45
Solde de l'année précédente	CHF 503.26

Au bilan **CHF 223'804.71**

Répartition	
Réserve statutaire	CHF 160'000.00
Réserve technique	CHF 63'000.00
Total répartition	CHF 223'000.00
Report sur nouveau compte	CHF 804.71

5. Décharge au comité

Proposition: donner décharge

6. Election de l'organe de révision

Proposition: Réélection de Balmer-Etienne AG, Lucerne, en qualité d'organe de révision pour 1 année

Au vu de la pandémie, le comité a décidé d'organiser à nouveau cette Assemblée des délégués sans la présence physique des Coopératrices et Coopérateurs. Cette décision s'appuie sur les mesures de lutte contre le Coronavirus, édictées par la Confédération. Les propositions faites par le comité ont été transmises et sont donc soumises au vote par écrit.

Constatation

- Les Coopérateurs ont été informés, dans les délais prévus, par le comité, des objets à l'ordre du jour de cette Assemblée des délégués. Il ont été rendus attentifs au fait que cette Assemblée est conforme à l'Ordonnance no 2 de la lutte contre le Coronavirus, permettant de renoncer à la présence physique des Coopérateurs.
- La présidence est assumée Rudolf Vonlanthen, président de l'USS Assurances

3. Le procès-verbal est tenu par Hans Rudolf Liechti, secrétaire du comité
4. Les Coopérateurs n'ont formulé aucune demande de modification ou d'adjonction à l'ordre du jour.
5. Le scrutateur désigné est Rolf Schmutz.
6. L'Assemblée des délégués est ainsi constituée et est apte à traiter l'ordre du jour.
7. Le président constate que 1'184 (40,34 %) Coopérateurs ont fait usage de leur droit de vote par écrit.

Introduction

Le président Rudolf Vonlanthen ouvre cette 133^{ème} Assemblée des délégués et oriente sur les spécificités de cette manifestation. Il relève que c'était, en 2020, la première fois, depuis la création de l'USS Assurances que l'Assemblée des Coopérateurs ne pouvait avoir lieu sous sa forme traditionnelle. Nous espérons alors que ce soit aussi la dernière fois et que nous puissions tenir notre prochaine assemblée, comme prévu, physiquement, dans la jolie ville moyenâgeuse de Payerne. Malheureusement ce n'est pas le cas. Nous sommes confrontés à la réalité et cette édition doit encore se tenir par écrit. Au total, ce sont 1'176 Coopérateurs qui avaient pris part au vote, soit 40,07 %. Tous les objets soumis ont été acceptés par 97,70 % et plus. Ceci est la démonstration de la confiance qui est accordée au comité ainsi qu'à sa direction administrative. Je remercie tous les Coopérateurs qui nous ont permis de connaître une année fructueuse.

J'espère que l'Assemblée des délégués de 2022 pourra se tenir sous cette forme traditionnelle et je me réjouis de retrouver les contacts personnels et des discussions intéressantes.

En concluant, par notre intermédiaire, une protection juridique combinée «Orion», les associations peuvent bénéficier d'un soutien compétent en cas d'urgence.

Traitement de l'ordre du jour

1. Acceptation du procès-verbal de l'Assemblée des délégués virtuelle du 4 juin 2020

La proposition du comité d'accepter ce point de l'ordre du jour a été suivie comme suit:

1'169 OUI	98.73 %
0 NON	0 %
15 Abstention	1.27 %

2. Acceptation du rapport annuel 2020

Le rapport annuel a été adressé aux Coopérateurs

Proposition: Acceptation du rapport annuel 2020

1'180 OUI	99.66 %
0 NON	0 %
4 Abstention	0.34 %

3. Acceptation des comptes annuels 2020

Informations complémentaires sur les comptes annuels 2020

D'un point de vue financier, l'USS Assurances a connu une année satisfaisante, et ce malgré la pandémie de Corona. Les recettes de primes ont diminué de CHF 32'000 par rapport à l'année précédente pour atteindre CHF 568'000. Grâce à des dépenses d'exploitation plus faibles, le résultat d'exploitation a augmenté de CHF 78'000 pour atteindre CHF 93'000. Suite à la diminution du produit net des placements financiers et à une augmentation des charges fiscales, le bénéfice net a diminué de CHF 60'000 par rapport à l'année précédente pour atteindre CHF 223'000.

La diminution des recettes de primes s'explique principalement par le fait que diverses manifestations, comme la Fête fédérale de tir, n'ont pas pu avoir lieu. De plus, la diminution du nombre de sociétés a entraîné une réduction des recettes de primes. Contrairement au recul des primes, le résultat d'exploitation a augmenté de CHF 78'000 à atteindre CHF 93'000.

Cette amélioration résulte d'une baisse des charges de sinistres ainsi que des charges administratives. Les charges de sinistres ont baissé de CHF 58'000 par rapport à l'année précédente à atteindre CHF 42'000.

Les charges administratives ont diminué de CHF 78'000 pour atteindre CHF 257'000.

Les principales raisons de cette diminution sont la baisse des dépenses de publicité/sponsoring et de l'assemblée des délégués ainsi que la diminution des dépenses pour les réunions.

Le produit net des placements financiers a diminué de CHF 84'000 par rapport à l'année précédente et s'élève à CHF 184'000.

Il se compose du produit des immeubles de CHF 40'000 (année précédente CHF 56'000) et du produit des titres de CHF 144'000 (année précédente CHF 212'000). L'USS Assurances est propriétaire d'un immeuble à Berne qui est entièrement loué et qui a réalisé un rendement brut de 6,61% en 2020. La diminution du produit des titres de CHF 68'000 s'explique principalement par des gains réalisés sur les ventes de titres plus faibles que l'année précédente. En 2020, le rendement des titres était de 3,45%. Fin 2020, l'immeuble et les placements financiers sont inscrits au bilan pour une valeur comptable de CHF 7'406'000 (année précédente: CHF 7'283'000).

Au 31 décembre 2020, les provisions s'élèvent à CHF 450'000, dont CHF 250'000 pour les sinistres non réglés, sans changement par rapport à l'année précédente. Fin 2020, les fonds propres s'élèvent à CHF 7'717'000. La variation par rapport à l'année précédente de CHF 223'000 correspond au bénéfice net de l'année sous revue.

Les comptes annuels supplémentaires 2020 selon Swiss GAAP RPC peuvent être consultés ou demandés auprès du directeur, Hans Rudolf Liechti.

Les comptes annuels 2020 sont présentés dans le rapport annuel 2020 aux pages 14 – 17. Proposition: approbation des comptes annuels 2020.

1'174 OUI	99.16 %
1 NON	0.08 %
9 Abstentions	0.76 %

4. Acceptation de l'attribution des gains au bilan 2020

Le comité propose l'attribution des gains comme suit:

Gains de l'exercice en cours	CHF	223'301.45
Report de l'année précédente	CHF	503.26
Total des gains	CHF	223'804.71

Attribution à:

Réserve statutaire	CHF	160'000.00
Réserve technique	CHF	63'000.00
Total attribution	CHF	223'000.00

Report sur nouveau compte	CHF	804.71
---------------------------	-----	--------

1'157 OUI	97.72 %
6 NON	0.96 %
21 Abstention	1.77 %

5. Décharge au comité

Proposition: donner décharge
La décharge est accordée.

1'176 OUI	99.32 %
1 NON	0.08 %
7 Abstention	0.59 %

6. Election de l'organe de révision

Proposition: Réélection de Balmer-Etienne AG, Lucerne en qualité de réviseur
L'organe de révision es réélu pour une année.

1'179 OUI	99.58 %
1 NON	0.08 %
4 Abstention	0.34 %

Remarques finales

Comme nous l'avons déjà mentionné dans le dernier rapport annuel, les problèmes des sociétés concernant les jours de tir, la protection contre le bruit et l'assainissement des buttes pare-balles ont encore augmenté. De nombreuses communes veulent surtout faire supporter aux sociétés les frais d'assainissement de buttes pare-balles. A tel point que l'on tente de facturer aux clubs les coûts d'assainissement des buttes pare-balles qui n'ont plus été utilisées depuis plus de 50 ans. On en arrive à des fermetures de stand sans que les instances officielles aient été préalablement consultées. Malheureusement, de nombreuses sociétés con-

cernées n'ont pas fait usage de l'offre d'«Orion» et n'ont pas conclu d'assurance de protection juridique combinée. Il n'est jamais trop tard pour le faire. Ce n'est qu'ainsi que les associations pourront bénéficier d'un conseil complet et d'une assistance juridique.

A 16.30 heures, le président met un terme à cette Assemblée des délégués 2021 virtuelle.

Berne, 23 avril 2021

Le président Rudolf Vonlanthen
Le secrétaire Hans Rudolf Liechti



Le nouveau directeur d'administrativ Sepp Rusch avec son prédécesseur Hans Rudolf Liechti

Dicastère assurances

La pandémie de Corona a également eu une grande influence sur les activités de tir en Suisse au cours de l'année sous revue. Au cours de l'année, les tirs ont au moins pu reprendre sous certaines conditions. En raison de la limitation de l'activité de tir, la demande d'assurances spéciales a été faible. La période, plus calme, a permis aux comités des associations de s'occuper de tâches administratives. L'USS Assurances a reçu de nombreuses questions en rapport avec l'assurance de base, les autres couvertures d'assurance et l'assurance de protection juridique. Les réponses les plus importantes se trouvent sur le site www.uss-versicherungen.ch sous la rubrique «Questions les plus fréquemment posées».

Les manifestations traditionnelles récurrentes n'ont toutefois pu être organisées qu'en petite partie. L'organisation à domicile de la Fête fédérale de tir de Lucerne 2020 entrera dans l'histoire comme un événement exceptionnel. Au total, 30'005 participantes et participants ont tiré les différentes passes. La participation inférieure d'environ 5'400 tireurs et la somme du plan ainsi réduite d'environ CHF 1,1 million par rapport à la Fédérale 2015 ont signifié pour l'USS Assurances un produit de primes nettement plus faible.

Coopérateurs

En 2021, de nombreuses sociétés de la FST ont décidé de dissoudre leur section ou de fusionner avec d'autres sections. Les raisons qui ont conduit à ces décisions sont les suivantes:

- diminution des membres actifs
- manque de relève
- les postes du comité ne peuvent plus être occupés
- fermeture d'installations de tir

Il y a de plus en plus de sociétés qui ne se consacrent plus qu'à des tirs amicaux internes et qui n'appartiennent à aucune fédération. Nous assurons ces sociétés chez nous en tant que «sociétés sans fédération». Il va de soi que toutes les prescriptions de sécurité doivent être respectées lors des tirs.

Le jour de référence, le nombre de sociétés s'élevait à 2'916 (2'993 l'année précédente).

Nouvelles adhésions Coopérateurs

En 2021, 13 sociétaires ont été admis à l'USS Assurances.

Art. 20.1	1	Société de tir de la FST
Art. 20.4	1	Organisation de places de tir ou exploitant d'installations de tir
Art. 23.1	3	Associations «tir dynamique»
Art. 24.1	1	Chasseurs
Art. 29.3	6	Associations sans fédération
Art. 29.31	1	Guilde des tireurs

Assurance de base

Depuis quelques années, la responsabilité civile complète de l'association est incluse dans l'assurance de base. Lors d'entretiens de conseil, il est toujours précisé qu'il n'est pas nécessaire de souscrire une assurance responsabilité civile «double assurance» auprès d'une autre compagnie d'assurance privée. La somme de couverture de la responsabilité civile d'une association assurée auprès de l'USS Assurances s'élève à 5 millions de francs.

Avec l'assurance de base, l'USS Assurances offre à ses assurés une couverture complète. Les couvertures sont décrites en détail dans les CGA de l'USS Assurances.

Assurances spéciales

La pandémie de Corona a également laissé des traces dans les assurances spéciales. Comme nous l'avons déjà mentionné, de nombreuses manifestations associatives n'ont pas pu être organisées. C'est pourquoi, comme l'année précédente, le nombre d'assurances spéciales conclues en 2021 est nettement inférieur:

Art. 31.1	3	Fêtes de tir
Art. 31.2	19	Tirs d'entreprise sous le patronage d'une société de tir
Art. 31.4	1	Tirs avec munitions fortement chargées
Art. 31.6	9	Tirs de nuit
Art. 31.8	1	Tir historique

Ces dernières années, la possession d'armes à feu de poing a augmenté. Parmi elles, certaines tirent des munitions plus fortement chargées. Si elles sont utilisées au sein d'un club, il est impératif de conclure une assurance complémentaire pour les munitions fortement chargées, car c'est la seule façon de couvrir les éventuels dommages.

Acquisition de nouvelles assurances

De nombreux tirs de sociétés (tirs de jubilé, d'inauguration de drapeaux ou tirs commémoratifs) n'ont pas eu lieu. En conséquence, l'offre d'assurance responsabilité civile de fête et d'assurance Transport/Valeurs a été peu, voire pas du tout, sollicitée.

Assurance protection juridique

Depuis quelques années, l'USS Assurances propose une assurance de protection juridique pour les sociétés et leurs membres par le biais d'ORION. Les produits sur mesure suivants sont disponibles pour les sociétés de tir:

- Offre de base protection juridique pour le tir
Prime annuelle de CHF 40
- L'offre complémentaire Protection juridique offre une protection pour le droit de voisinage, les litiges en matière de subventions, le droit aux dommages et intérêts, le refus d'un permis d'acquisition d'armes, la confiscation de l'arme personnelle
Prime annuelle de CHF 135
- Combinaison de l'assurance de base et de l'assurance complémentaire.
- Prime annuelle avec rabais de combinaison
CHF 155

Depuis quelque temps, les sociétés sont confrontées à différents problèmes. Il s'agit de la fermeture d'installations de tir, de constructions dans les zones de sécurité, de frais d'assainissement des pare-balles, de protection contre le bruit, du retrait d'armes, etc. Ces cas ne sont pas couverts par l'assurance protection juridique de base, mais uniquement par l'assurance complémentaire.

C'est pourquoi l'USS Assurances recommande une «mise à niveau» vers l'assurance combinée; les associations sont ainsi du côté de la sécurité.

Si un cas juridique est déjà survenu, l'assurance de protection juridique ne peut plus être souscrite ultérieurement pour ce cas.

Voici quelques cas juridiques dans lesquels ORION fournit ou a fourni une assistance juridique.

- Une entreprise veut ériger une construction importante à proximité immédiate d'un stand de tir, dans la zone de danger 2. Pour que la société de tir puisse défendre ses droits sans restriction, elle doit faire opposition à cette demande de permis de construire.
- Une société de tir a rencontré des problèmes lors de l'obtention du permis de construire pour la rénovation de son stand de tir.
- Une commune a refusé de payer la part des coûts de l'installation de tir convenue pour sa société de tir et ses membres qui effectuent les programmes fédéraux et les exercices de tir dans une autre commune.
- Lors d'un contrôle routier normal, la police veut voir le triangle de panne. Dans le coffre se trouve encore l'arme de l'entraînement de tir de la veille. La justice se met en branle. Plainte, perquisition, confiscation des armes, etc.
- Une personne achète un pistolet jouet auprès du commerçant en ligne Amazon en Allemagne. La douane ouvre le paquet et dépose une plainte pénale. Il s'ensuit une perquisition suivie d'une procédure pénale.
- Lors d'un cambriolage à domicile, la police prend connaissance des faits et découvre par hasard quelques armes non déclarées. En raison de l'infraction à la loi sur les armes, la victime devient l'auteur du délit.
- Une société de tir a téléchargé un sujet ou un logo d'un site web d'entreprise en Allemagne et l'a utilisé pour le site web de son association. La société allemande concernée a réclamé une somme d'argent pour violation du droit d'auteur. Grâce à l'assurance de protection juridique, un accord à l'amiable (transaction) a pu être trouvé.

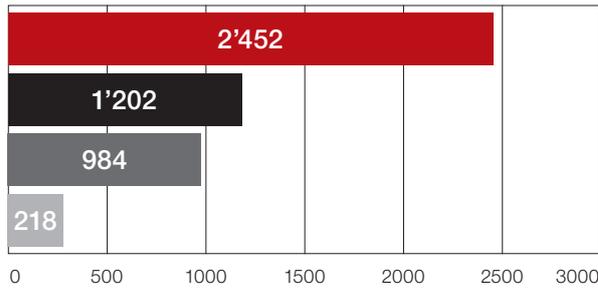
Statistique «Protection juridique»

Cas annoncés:	16
Cas juridiques réglés:	5
Cas juridiques en suspens:	11
Montant payé:	CHF 11'810

Assurance protection juridique

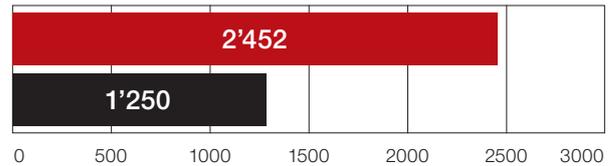


Avec protection juridique membres de la FST



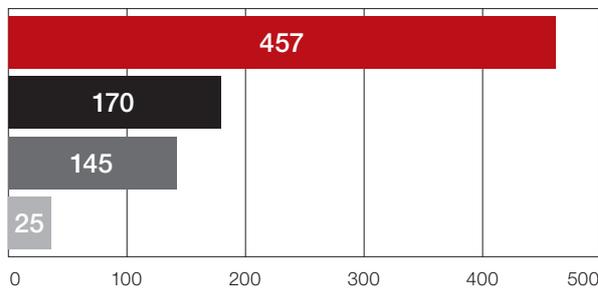
- Total Sociétés FST assurés
- Sociétés avec protection juridique
- Protection juridique de base (40.1%)
- Protection juridique Combi (18.2%)

Sans protection juridique membres de la FST



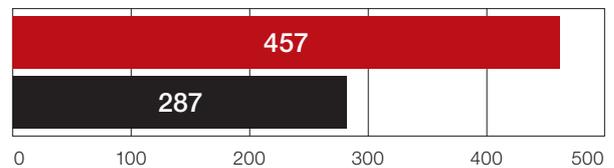
- Total Coopérateurs Sociétés de la FST
- Sociétés sans protection juridique (50.9%)

Avec protection juridique autres Coopérateurs



- Total Coopérateurs membres et autres
- Sociétés avec protection juridique
- Protection juridique de base (31.7%)
- Protection juridique Combi (14.7%)

Sans protection juridique autres Coopérateurs



- Total Coopérateurs membres et autres
- Sociétés sans protection juridique (62.8%)

Assurances partenaires:



COMPAGNIE D'ASSURANCES
VERSICHERUNGS - GESELLSCHAFT
INSURANCE COMPANY



Sécurité et prévention

Le point d'orgue de l'année de tir 2021, les compétitions de la Fête fédérale de tir «Lucerne2020» se sont déroulées sur les installations de tir à domicile – avec succès et sans dommages majeurs.

Des cas de dommages sur le **Fass 57** et des dommages sur les douilles de la **nouvelle GP 11** ont conduit à des investigations plus approfondies par des experts (SAT, OFT, fabricants d'armes, armuriers, RUAG, armasuisse, FST et USS Assurances).

A ce jour, aucune cause claire n'a été identifiée. En revanche, à titre de mesure préventive, il est très important que les armes de sport soient entretenues conformément au règlement, (responsabilité individuelle).

La grenaille ne peut plus être utilisée sur les installations de tir de chasse. Cela conduit à la question de savoir si la grenaille d'acier peut également être tirée avec les armes utilisées jusqu'à présent. Afin d'obtenir une information claire pour l'arme spécifique (canon), les tireuses et tireurs doivent s'adresser au commerce spécialisé (fabricants, armuriers). Il est en outre judicieux de se faire confirmer cette acceptation par écrit par sa compagnie d'assurance. Il convient également de noter que la garantie de l'arme peut être affectée par l'utilisation de ferraille d'acier.

Tout comme le vététiste contrôle son équipement sportif avant de sortir, le tireur vérifie l'état et le fonctionnement de son équipement sportif avant chaque compétition. En hiver, il trouve le temps de faire un service général chez un spécialiste.

Les sociétés de tir et les exploitants d'installations de tir sont priés de contrôler périodiquement le matériel se trouvant dans les **«boîtes de premiers secours»** des installations de tir et de le remplacer si nécessaire. Lors de nouvelles acquisitions, il est toujours possible de profiter d'une action. Les commandes des sociétés de tir assurées par l'USS Assurances doivent être adressées à:

Kuert Druck AG, Artikel für Gewerbe-Sport-Freizeit
4901 Langenthal, www.kuert.ch

Les sociétés de tir assurées par l'USS Assurances peuvent toujours bénéficier de **protections auditives** subventionnées (Thomi + Co AG/SA, Suva/assurance militaire et USS Assurances). Les produits proposés sont de bonne qualité. Il s'avère que quatre contrôles essentiels sont importants périodiquement:

1. Fonctionnement du réglage de la taille (serre-tête)
2. État des matériaux des surfaces d'appui (le rembourrage peut être altéré par la sueur, les crèmes, etc.)
3. L'état de la mousse dans la coque (isolation) ne doit pas être dure et cassante
4. Pression d'appui lors de la mise en place

Le **contrôle des cartouches à air** des carabines et des pistolets à air comprimé fait également partie de la responsabilité individuelle. Il est renvoyé aux indications du fabricant sur les cylindres et aux informations du commerce spécialisé.

Ueli Blaser
Sécurité et prévention

Rapport sinistres 2021

Comme l'année précédente, la pandémie de coronavirus a eu un impact important sur les activités de tir. De nombreuses sociétés n'ont pas pu organiser leurs manifestations ou seulement sous certaines conditions. Cela a également eu pour conséquence, qu'en 2021, il y a eu à nouveau un faible nombre de sinistres.

Plusieurs demandes ont été adressées à l'USS Assurances en rapport avec des dommages causés par des tempêtes. Il convient de préciser que l'USS Assurances n'est pas une assurance de choses et qu'elle ne peut pas prendre en charge de tels événements. Il a souvent été constaté que des associations avaient une couverture d'assurance pour laquelle la franchise était plus importante que le dommage. Malheureusement, dans de telles situations, l'USS Assurances ne peut pas offrir de soutien financier aux sociétés.

En 2021, l'USS Assurances a enregistré un total de 19 sinistres. Les cas assurés se répartissent en 6 dommages corporels, 7 dommages en responsabilité civile et 4 dommages casco. A cela s'ajoutent 2 sinistres non assurés auxquels l'USS Assurances a participé financièrement à titre volontaire. Fin 2021, 12 sinistres au total n'ont pas encore été réglés. Dont 3 sinistres de l'année 2021, 6 sinistres 2020, 2 de 2015 et 1 de 2014.

En 2021, 7 sinistres des années précédentes ont pu être réglés pour un montant total de CHF 20'796. En outre, il y a eu des dépenses pour 2'932 francs pour des sinistres de l'année 2020 qui n'ont pas encore été réglés.

Ainsi, les dépenses pour les sinistres en 2021 se sont élevées à **CHF 35'322**.

Comme les années précédentes, l'USS Assurances a dû faire face à un nombre croissant de demandes de recours de la part des assurances sociales. Ces dossiers demandent toujours plus de temps et d'attention.

Pour conclure, nous souhaitons remercier tous nos assurés pour leur excellente collaboration. Les tireurs prennent des précautions, font attention et respectent les prescriptions et les directives. Ils réfléchissent et anticipent. Cela contribue à prévenir les sinistres de manière proactive. Les fonctionnaires, les présidents, les moniteurs de tir, les membres des comités et tous les tireurs sont conscients de leurs responsabilités et les assument au quotidien. L'USS Assurances les remercie tous pour leur soutien et leur prudence dans la pratique de notre beau sport.

Pour faciliter le traitement des sinistres, nous vous demandons ce qui suit:

Pour la déclaration des sinistres, nous vous renvoyons à notre site web, où les sinistres peuvent être déclarés directement en ligne. Les dommages plus importants, et notamment les dommages corporels, doivent être déclarés directement par mail ou par téléphone dans les meilleurs délais.

Nous vous prions de ne pas nous envoyer de factures sans commentaire ni indication sur le déroulement du sinistre. Vous pouvez sans autre nous décrire le déroulement des faits dans une lettre ou par e-mail à: **eric.zosso@uss-versicherungen.ch** ou 079 249 89 73. Si nous avons besoin de plus d'informations de votre part, nous prendrons contact avec vous.

Plus d'informations sur
www.uss-versicherungen.ch

Le responsable des sinistres
Eric Zosso

Tabelle des sinistres sur plusieurs années

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de sinistres	28	24	28	26	24	13	19
Liquidés au 31.12.	23	18	23	21	18	7	16
Répartition selon associations							
FST	27	22	26	24	22	12	17
AFTA	0	1	1	1	1	0	1
Autre	1	1	1	1	1	1	1
Genre de sinistres							
Accidents	5	9	12	6	5	4	6
Accidents sur le chemin	3	0	0	0	0	0	0
Dommmages matériels	5	4	7	5	6	5	4
Dommmages de RC	14	8	8	13	13	3	9
Dommmages à l'ouïe	1	3	1	2	0	1	0
Répartition par manifestations							
Groupe							
Tirs obligatoires	0	0	0	0	0	0	0
Tir en campagne	1	0	1	1	1	0	0
Cours jeunes tireurs	0	1	2	2	2	1	2
Autres cours	1	3	2	2	1	2	1
Tirs de société	5	2	2	5	4	3	4
Fêtes de tir	1	8	7	3	6	0	1
Autres							
Exploitation de tir	15	9	12	9	8	5	7
Tir d'entreprises	0	0	0	0	0	0	0
Armes air comprimé	2	0	0	1	1	1	2
Travaux d'entretien/-construction	3	1	2	3	1	1	2
Les sinistres concernent							
Participants	14	12	14	7	10	3	1
Jeunes tireurs	1	0	2	2	2	3	1
Cibarres	0	0	0	1	0	0	0
Autres fonctionnaires	2	4	2	2	0	3	3
Tierces personnes	10	7	8	13	10	3	11
Sociétés	1	1	2	1	2	1	3
Indemnité crédit libre	3	3	1	4	5	3	2
Sinistres non assurés	8	10	10	9	11	7	17

Rétrospective Hans Rudolf Liehti



44 – 77 – 33

Vous vous demandez ce que signifient ces chiffres.

En fait, c'est très simple.

Je suis né en **1944**, j'ai donc **77** ans et je me retire en deuxième ligne de l'USS Assurances après **33** ans d'activité.

Pour cet article, j'ai fouillé dans mes souvenirs et dans les procès-verbaux

Lorsque Willy Pulfer m'a demandé de le remplacer au Comité central, je connaissais à peine l'USS Assurances. En tant que membre du comité de la SCT Berne, je savais seulement que je devais encaisser et transmettre les primes pour l'USS Assurances et que les assemblées des délégués étaient toujours un événement social. Le 5 mai 1989, j'ai donc été élu à Interlaken au comité de l'USS Assurances.

La première année, j'ai pu me familiariser avec les procédures et les usages parfois compliqués. Une chose m'a particulièrement marqué. Lors des séances, on fumait beaucoup, du Brissago au cigare cubain. Il y avait toujours un brouillard au-dessus de la table de réunion. A la maison, les vêtements et les dossiers sentaient encore la fumée. Dans la plupart des cas, les séances duraient deux jours et se déroulaient toujours dans une autre région du pays. A l'époque, les jetons de présence et les indemnités de déplacement étaient versés à la fin de la réunion.

Aujourd'hui encore, de nombreux tireurs ne savent pas qui nous sommes. L'USS Assurances a toujours travaillé dans l'ombre et assuré une protection complète. Au cours des 15 dernières années, nous sommes sortis de l'anonymat. Nous avons augmenté notre degré de notoriété en participant à des expositions et en donnant des conférences auprès des associations, des cours de moniteurs de tir et de jeunes tireurs, etc. Avoir apporté ma contribution à cette évolution me fait plaisir et me rend fier.

Qui sommes-nous au juste?

L'USS Assurances a été fondée en 1888 par nécessité, en tant qu'organisation d'entraide, en raison des nombreux accidents de tir graves et mortels qui causaient beaucoup de souffrance aux familles. La création de la coopérative a immédiatement trouvé un écho favorable dans les milieux du tir. Aujourd'hui, toutes les associations qui ont un rapport avec le tir sous une forme ou une autre sont affiliées à notre coopérative.

L'USS Assurances s'efforce d'offrir une protection complète et d'être un partenaire pour nos fédérations, nos sociétés, nos tireuses et tireurs.

Mon engagement s'est toujours porté sur l'activité de tir. Il était clair que je prenais toujours position en sa faveur. Il était important pour moi que nous soyons toujours très conciliants en cas de sinistre. Il y aurait beaucoup de réminiscences à raconter.

Evolution des sociétés et des membres assurés au cours des 30 dernières années

En 1989, le tir en Suisse était encore «normal». Il n'était pas encore sous le feu des critiques comme aujourd'hui. A l'époque, nous étions encore reconnus comme une «force». Aujourd'hui, nous devons nous battre bec et ongles pour défendre le tir. Beaucoup de gens ne voient pas l'utilité de notre sport. Ils revendiquent la tranquillité. Pour eux, l'armée et le tir sportif ne sont pas importants. Pour moi, les tireurs portent une certaine part de responsabilité dans le «déclin» de notre réputation. Les guerres de tranchées ne sont pas bénéfiques pour notre sport. Celui qui est assis dans une vitrine ne doit pas jeter la pierre. Je constate toutefois avec plaisir qu'il existe une bonne relève (féminine et masculine). Je crois en un sport en pleine mutation.

Quelques chiffres sur les sociétés assurées

1989	5'722 Sociétés assurées	711'088 membres
2001	4'744 Sociétés assurées	503'250 membres
2002	introduction de l'assurance de base forfaitaire	
2010	3'121 Sociétés assurées	
2021	3'044 Sociétés assurées	

Sinistres

Au cours des premières années, le point sinistres de l'ordre du jour prenait 2 à 3 heures de temps. Les discussions étaient parfois animées. Chacun voulait apporter sa contribution à la discussion.

Chaque cas était discuté en détail par l'ensemble du comité. Des cas tirés par les cheveux ont été annoncés. Plusieurs cas sont encore très présents dans ma mémoire.

"Un bovin s'est échappé d'une étable et s'est égaré deux kilomètres plus loin derrière les cibles d'un stand de tir et a été abattu. L'agriculteur a demandé un dédommagement à la société, car il s'agissait, soi-disant, d'un animal très apprécié. Plusieurs incidents ont eu lieu avec des sportifs amateurs qui ont foncé dans des barrières et se sont blessés. Les dommages causés à des lunettes ont longtemps fait fureur. Malheureusement, trois cas mortels ont également été enregistrés.

En 1989, 74 sinistres ont été déclarés, dont 7 cas de blessures par balle. Jusqu'à aujourd'hui, les sinistres ont fortement diminué ; en particulier, il n'y a guère eu de cas impliquant des blessures par balle. Mais d'autres blessures peuvent toutefois être douloureuses.

Statistique 1989 – 2021

1'134 Sinistres traités

CHF 1'616'186 Indemnités versées

Les cas de sinistres refusés ne sont pas pris en compte dans les statistiques.

Finances

Après une année de «découverte», j'ai repris les finances de mon prédécesseur Willy Pulfer. Les premières années, il n'y avait pas encore d'ordinateur. Je devais encore travailler avec des feuilles de compte. Je devais souvent chercher les différences. Bientôt, la première comptabilité sur ordinateur a été mise en place, ce qui a grandement facilité le travail. Jusqu'à l'introduction de la prime forfaitaire en 2002, les associations étaient tenues d'encaisser les primes.

En 2002, nous avons fait un grand pas vers l'encaissement direct des primes auprès des sociétés. A partir de cette année là, nous avons été en contact direct avec les sociétés. Cet encaissement direct a provoqué des réactions de défi chez certaines sociétés. Elles avaient le sentiment de devoir payer d'un seul coup une cotisation supplémentaire. Elles n'ont pas vu que cette prime était auparavant payée avec la cotisation aux fédérations.

Au cours de ces 33 années, l'USS Assurances a toujours pu présenter un résultat annuel positif. Les excédents de bilan ont d'abord toujours été placés en obligations. A partir de 1998, nous avons dû diversifier nos placements sur ordre de l'Office fédéral. Grâce à une politique de placement prudente, nous avons pu développer un portefeuille de titres réjouissant. L'achat d'un immeuble d'habitation nous a permis de diversifier davantage nos placements. Nous avons pu absorber les différentes turbulences boursières grâce aux réserves de fluctuation disponibles.

Mais nous n'avons pas capitalisé. De nombreux moyens ont été investis dans la sécurité et la prévention. Nous avons subventionné des actions:

Des pharmacies de poche, des récupérateurs de douilles pour fusil d'assaut 90, des gilets pour ci-barres et moniteurs de tir, des trousse de secours pour les stands et des protections auditives, nous avons eu du succès avec l'action «Protège ton ouïe», et avons pu subventionner plus de 50'000 appareils en collaboration avec la Suva Assurance militaire.

Nous avons également versé des contributions au fonds de catastrophe, en cas de dommages causés par les intempéries et d'incendies dans les installations de tir.

Evolution des fonds propres Investissements

1989	CHF 3'245'000	CHF 3'437'200
2000	CHF 4'447'000	CHF 4'145'000
2010	CHF 5'838'000	CHF 5'861'000
2021	CHF 7'951'668	CHF 7'808'149

J'ai calculé qu'en 33 ans, j'ai participé à environ plus de 1'000 réunions et événements, ou autrement dit j'ai été absent de chez moi pendant 2 ans et 9 mois.

Je suis heureux de pouvoir transmettre des finances de l'USS Assurances saines. Jusqu'au 30.6.2016, nous étions sous la surveillance de la FINMA. A partir de cette date, nous avons été libérés de cette surveillance, comme d'autres assurances sportives.

Généralités

En 2008, nous avons dû changer la structure organisationnelle de l'USS Assurances, à l'instigation de la FINMA. Depuis, nous avons un comité directeur et une direction administrative. Je préside cette dernière en tant que directeur jusqu'à fin 2021. Depuis mon élection en 1989, j'ai travaillé avec 35 membres différents du comité et de la direction. J'ai connu trois présidents. Comme je l'ai mentionné au début, les premières années, les réunions duraient très longtemps. Les procès-verbaux étaient donc d'autant plus longs. Après le premier changement de direction, la durée des réunions s'est raccourcie. La séparation du comité directeur et de la direction administrative nous a permis de travailler plus efficacement. La collaboration est devenue plus étroite et les voies de décision plus courtes. Les anciens processus de travail, compliqués, ont été réorganisés. Aujourd'hui, nous disposons d'un programme d'assurance moderne.

J'ai toujours eu une bonne équipe à mes côtés. De même, la collaboration avec le comité directeur a été excellente. Je suis fier de transmettre à mon successeur une organisation bien «huilée».

Personnellement

Au cours de ces 33 années, je me suis attaché à l'USS Assurances. Nous avons aussi dû surmonter des situations inconfortables. Le positif l'emporte clairement sur le négatif. J'ai fait la connaissance de beaucoup de gens. J'ai lié des liens de camaraderie et d'amitié de longue date avec beaucoup d'entre elles. Le grand réseau m'a toujours facilité l'accès à de nombreux postes qui ont profité à l'USS Assurances. Je pense en particulier aux relations avec la



C'est avec une grande satisfaction que je jette un regard en arrière sur mon activité à l'USS Assurances.



SAT, les officiers fédéraux de tir, l'assurance militaire Suva, notre réassureur la Vaudoise et d'autres encore.

Il me tient à cœur de remercier chaleureusement tous ceux avec qui j'ai eu à faire d'une manière ou d'une autre. Je n'ai toutefois pas pu satisfaire tout le monde.

«Donner raison à tous les hommes est un art que personne ne peut pratiquer».

Développement commercial

L'USS Assurances repose sur une base financière saine. Elle a de nouveau réalisé un résultat financier solide en 2021. Les recettes de primes et le résultat d'exploitation ont augmenté. Les produits financiers ont diminué et les charges fiscales ont augmenté. Au final, l'USS Assurances a enregistré un bénéfice net de CHF 235'000, en hausse de CHF 12'000.

L'augmentation des recettes de primes de CHF 19'000 mille à CHF 587'000 est principalement due à la Fête fédérale de tir, qui a eu lieu en 2021 avec un an de retard. En revanche, la poursuite du recul du nombre de sociétés a entraîné une réduction des recettes de primes de l'assurance de base de CHF 8'000 ou 1,4%. Le résultat d'exploitation a augmenté de CHF 46'000 pour atteindre CHF 139'000. Cette amélioration résulte principalement de l'augmentation des recettes de primes, d'une baisse des charges de sinistres et d'une diminution des amortissements. Le montant des sinistres a baissé de CHF 7'000 par rapport à l'année précédente pour atteindre CHF 35'000. Les amortissements ont diminué de CHF 19'000 pour s'établir à CHF 27'000, ce qui s'explique par la baisse des investissements dans l'informatique.

Le produit net des placements financiers a diminué de CHF 21'000 par rapport à l'année précédente et s'élève à CHF 163'000. Il se compose du produit des immeubles de CHF 65'000 (année précédente CHF 40'000) et du produit des titres de CHF 98'000 (année précédente CHF 144'000). L'USS Assurances est propriétaire d'un immeuble à Berne qui est entièrement loué depuis des années et qui a atteint en 2021 un rendement brut de 6,6% sur la base du prix d'achat. La diminution du produit des titres de CHF 46'000 est due à des gains réalisés sur les ventes de titres plus faibles que l'année précédente. En 2021, le rendement des titres s'élevait à 9,6%. L'immeuble et les placements financiers sont inscrits au bilan fin 2021 pour une valeur comptable de CHF 7'808'000 (année précédente CHF 7'406'000). De cette valeur comptable, 18% sont des obligations, 24% des actions, 37% des fonds et 21% l'immeuble.

Au 31 décembre 2021, les provisions s'élèvent à CHF 450'000, dont CHF 250'000 pour les sinistres non réglés, sans changement par rapport à l'année précédente. Les fonds propres s'élèvent à CHF 7'952'000 fin 2021. La variation par rapport à l'année précédente de CHF 235'000 correspond au bénéfice net de l'année sous revue. Comme les années précédentes, il est proposé d'affecter le bénéfice au bilan à fin 2021 aux réserves existantes.

Comptes annuels 2021

Comptes de résultat

Primes brutes	
Parts des réassureurs	
Primes nettes	
Sinistres payés	
Variation de la réserve mathématique	
Charges des sinistres	
Prévention des accidents	
Expertises, homologations, cours	
Amortissements	
Charges administratives	
Charges d'exploitation	
Résultat d'exploitation	
Résultat des immobilisations financières, net	
Bénéfice avant impôt	
Impôts directs	
Bénéfice	

Notes	2021	2020
3.1	587'074.90	568'302.30
	- 105'088.38	- 104'814.59
	481'986.52	463'487.71
	- 35'322.40	- 42'069.65
	0.00	0.00
	- 35'322.40	- 42'069.65
	- 2'526.00	- 6'684.45
	- 12'208.20	- 17'725.30
	- 27'450.60	- 46'852.75
3.2	- 265'314.95	- 256'740.86
	- 307'499.75	- 328'003.36
	139'164.37	93'414.70
3.3	162'736.14	183'774.62
	301'900.51	277'189.32
	- 67'036.80	- 53'887.87
	234'863.71	223'301.45

Bilan

Trésorerie	
Autres créances à court terme	
Actifs de régularisation	
Total des actifs courants	
Immobilisations financières	
Total des actifs non courants	
Total des actifs	

Notes	31.12.2021	31.12.2020
	630'243.81	794'395.85
	38'788.60	44'587.06
	26'287.82	28'048.43
	695'320.23	867'031.34
3.4	7'808'149.52	7'405'885.66
	7'808'149.52	7'405'885.66
	8'503'469.75	8'272'917.00

Comptes annuels 2021

Bilan

	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Dettes résultant de livraisons et de prestations		29'438.85	56'349.62
Passifs de régularisation		72'362.48	49'762.67
Provisions à court terme	3.5	350'000.00	350'000.00
Total des passifs courants		451'801.33	456'112.29
Provisions à long terme	3.5	100'000.00	100'000.00
Total des passifs non courants		100'000.00	100'000.00
Total des passifs		551'801.33	556'112.29
Capital-social		3'000'000.00	3'000'000.00
Réserves facultatives issues du bénéfice			
Réserve statutaire		3'900'000.00	3'740'000.00
Réserve technique		816'000.00	753'000.00
Bénéfice reporté		804.71	503.26
Bénéfice		234'863.71	223'301.45
Total des capitaux propres		7'951'668.42	7'716'804.71
Total des passifs et des capitaux propres		8'503'469.75	8'272'917.00

Tableau des flux de trésorerie

	2021	2020
Bénéfice	234'863.71	223'301.45
Amortissements et corrections de valeur	58'902.49	58'330.81
Variation des actifs et passifs courants	3'248.11	- 37'784.08
Achat d'immobilisations financières	- 1'339'759.90	- 742'033.45
Vente d'immobilisations financières	906'044.15	607'485.25
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	- 136'701.44	109'299.98
Achat d'immobilisations incorporelles	- 27'450.60	- 46'852.75
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	- 27'450.60	- 46'852.75
Variation de la trésorerie	- 164'152.04	62'447.23
Liquidité au 1^{er} janvier	794'395.85	731'948.62
Variation de la trésorerie	- 164'152.04	62'447.23
Liquidité au 31 décembre	630'243.81	794'395.85

Comptes annuels 2021

Annexe aux comptes annuels

1. Informations générales

Nom, forme juridique et siège

USS Assurances société coopérative, Berne

Nombre d'emplois à plein temps

La moyenne d'emplois à plein temps était inférieure à 10 lors de l'exercice sous revue ainsi que lors de l'exercice précédent.

Honoraires versés à l'organe de révision

Les prestations en matière de révision pour les comptes annuels 2021 s'élevaient à CHF 15'000.00.

2. Principales règles comptables

Immobilisations financières

Les immobilisations financières contiennent des titres cotés et un placement immobilier. Les titres sont comptabilisés à la valeur d'acquisition après déduction des corrections de valeur. Le placement immobilier est comptabilisé à la valeur d'acquisition après déduction des amortissements.

Provisions techniques d'assurances

Les provisions pour sinistres à la date du bilan correspondent à une estimation des indemnités futures et des frais de traitement. En outre, une provision mathématique est comptabilisée. Cette provision compte tenue des variations de la fréquence et du montant des sinistres. La provision mathématique est calculée selon des méthodes de calcul mathématique.

3. Informations concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Primes brutes

Accidents	234'829.95	227'320.90
Domages matériels	58'707.50	56'830.25
Responsabilité civile	293'537.45	284'151.15
Total des primes brutes	587'074.90	568'302.30

3.2 Charges administratives

	2021	2020
Encaissement des primes	28'107.00	21'083.56
Indemnités de fonction, salaires	100'925.00	99'200.00
Dépenses séances	62'531.90	57'167.50
Révision, conseils	18'320.00	21'465.55
Assemblée des délégués	4'930.95	7'425.90
Imprimés, frais bureau	17'411.15	3'306.54
Frais informatiques	15'757.85	17'151.16
Réclame, sponsoring	17'331.10	29'940.65
Total des charges administratives	265'314.95	256'740.86

Comptes annuels 2021

	2021	2020
3.3 Résultat des immobilisations financières, net		
Produit des titres	175'132.90	207'050.54
Frais de gestion, commissions	- 77'185.61	- 63'610.12
Total du résultat des titres	97'947.29	143'440.42
Produit locatif	141'207.00	136'123.50
Amortissement	- 24'894.15	- 42'672.30
Frais d'immeuble	- 51'524.00	- 53'117.00
Total du résultat du placement immobilier	64'788.85	40'334.20
Total du résultat des immobilisations financières, net	162'736.14	183'774.62
3.4 Immobilisations financières	31.12.2021	31.12.2020
Obligations	1'384'444.11	1'531'303.53
Actions	1'899'760.97	1'479'622.87
Fonds	2'857'999.44	2'677'490.26
Total des titres	6'142'204.52	5'688'416.66
Placement immobilier	1'665'945.00	1'717'469.00
Total des immobilisations financières	7'808'149.52	7'405'885.66
3.5 Provisions	31.12.2021	31.12.2020
Provisions pour sinistres	250'000.00	250'000.00
Autres provisions	100'000.00	100'000.00
Total des provisions à court terme	350'000.00	350'000.00
Réserve mathématique à long terme	100'000.00	100'000.00
Total des provisions	450'000.00	450'000.00
4. Dissolution nette des réserves latentes		
Dissolution nette des réserves latentes	0.00	139'909.00
Proposition sur l'utilisation du bénéfice au bilan	31.12.2021	31.12.2020
Bénéfice	234'863.71	223'301.45
Bénéfice reporté	804.71	503.26
Bénéfice porté au bilan	235'668.42	223'804.71
Attribution à:		
Réserve statutaire	160'000.00	160'000.00
Réserve technique	75'000.00	63'000.00
Total attributions	235'000.00	223'000.00
Report à nouveau	668.42	804.71

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale des actionnaires de
USS Assurances Coopérative, Berne

Balmer-Etienne AG
Kauffmannweg 4
6003 Lucerne
Phone +41 41 228 11 11

info@balmer-etienne.ch
balmer-etienne.ch

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'USS Assurances Coopérative, comprenant les comptes de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organ de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition sur l'utilisation du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lucerne, le 28 février 2022

Balmer-Etienne AG

Urs Matter
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Roland Furger
Expert-réviseur agréé

Comptes annuels 2021
Proposition sur l'utilisation du bénéfice au bilan